



***COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE MESLAY-GREZ***

**Le Mardi 10 JUILLET 2012  
À 20h 30 - salle l'Amphi  
Pôle intercommunal des services du Pays de Meslay-Grez**

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	CHERRUAULT	Lucien
ARQUENAY	OLIVIER	Jean-Pierre
BALLEE	DUBOIS	Louis
BALLEE	HUET	Daniel
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	FERRAN	David
BEAUMONT PIED DE BOEUF	CARRON	François
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	AVALLART	Pierre
CHEMERE LE ROI	CARIOU	Philippe
COSSE EN CHAMPAGNE	OGER	Roland
GREZ EN BOUERE	PERTHUÉ	Marie-Henriette
LA BAZOUGE DE CHEMERE	GELINEAU	Gabriel

LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis
LE BURET	HOUDU	Marcel
MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier
MESLAY DU MAINE	LE ROUX	Patrick
MESLAY DU MAINE	LAUNAY	Noëlle
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
PREAUX	RAGAINÉ	Roland
RUILLE FROID FONDS	ROCTON	André
SAINT BRICE	EUDES	Michel
SAINT LOUP DU DORAT	CALEMARD DU GENESTOUX	Patrick
VILLIERS CHARLEMAGNE	BOUVET	Norbert
VILLIERS CHARLEMAGNE	HOUDAYER	Fernand

Assistait également à la séance:  
Sylvie LANDELLE – DGS

## 1 / Procès Verbal de la séance du 26 juin 2012

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le compte-rendu de la séance du 26 juin 2012.

**Les membres du Conseil Communautaire présents à la dite séance approuvent le compte-rendu à l'unanimité.**

## 2 / Ordre du jour du Conseil Communautaire ; retrait d'un dossier

Le Président informe le Conseil Communautaire que, compte tenu du fait qu'il manque des éléments pour statuer, le dossier « Dernier commerce la Bazouge de Chémeré ; avancée du dossier de vente du bâtiment », est retiré de l'ordre du jour du conseil communautaire

**Les membres du Conseil Communautaire prennent acte du retrait de ce point de l'ordre du jour.**

## 3 / Assainissement collectif ; rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service

Rapporteur, Louis DUBOIS, Vice président en charge de la commission assainissement collectif de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez donne lecture du rapport annuel ; exercice 2011 du service assainissement collectif sur les communes de Beaumont Pied de Bœuf, Saint Brice et Saint Loup du Dorat.

### **AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**Après avoir pris connaissance du rapport ; le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Approuve le rapport annuel, exercice 2011 du Service assainissement collectif sur les communes de Beaumont Pied de Bœuf, Saint Brice et Saint Loup du Dorat.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

## 4 / SPANC ; rapport annuel d'activités 2011 du service

Rapporteur, Louis DUBOIS, Vice président en charge de la commission SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez donne lecture du rapport annuel ; exercice 2011 du service SPANC.

### **AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**Après avoir pris connaissance du rapport ; le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Approuve le rapport annuel, exercice 2011 du Service SPANC.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

## 5 / Environnement ; rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public ordures ménagères

Rapporteur, Gabriel GELINEAU, Vice président en charge de la commission environnement de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez donne lecture du rapport annuel ; exercice 2011 du service environnement

### **AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

**Après avoir pris connaissance du rapport ; le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;**

- **Valide le rapport annuel d'activité 2011 du prix et de la qualité du service public d'élimination des déchets.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

## 6/ Travaux ; bâtiment artisan situé à Saint Loup du Dorat

Rapporteur ; Norbert BOUVET Président , en l'absence de Guy Labasque, Vice président en charge de la commission économique.

### I- RAPPEL

#### a. EOLIS

L'entreprise EOLIS a signé un bail commercial le 15 juillet 2007 pour le module de 150m<sup>2</sup> d'atelier + 1 bureau à la « Pépinière d'entreprises » à Meslay du Maine.

Un avenant a été signé le 1<sup>er</sup> août 2010 pour le déplacer vers le module de 200m<sup>2</sup> d'atelier + 2 bureaux sur le même lieu, afin de permettre l'installation de CEROP 53. Le loyer mensuel est resté identique, soit 490,64€HT.

#### b. CEROP53

L'entreprise CEROP53 occupe depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010 en bail commercial, 2 modules de la « Pépinière d'entreprises » pour 400m<sup>2</sup> d'atelier + 3 bureaux, pour un loyer mensuel de 1424,60€HT/mois.

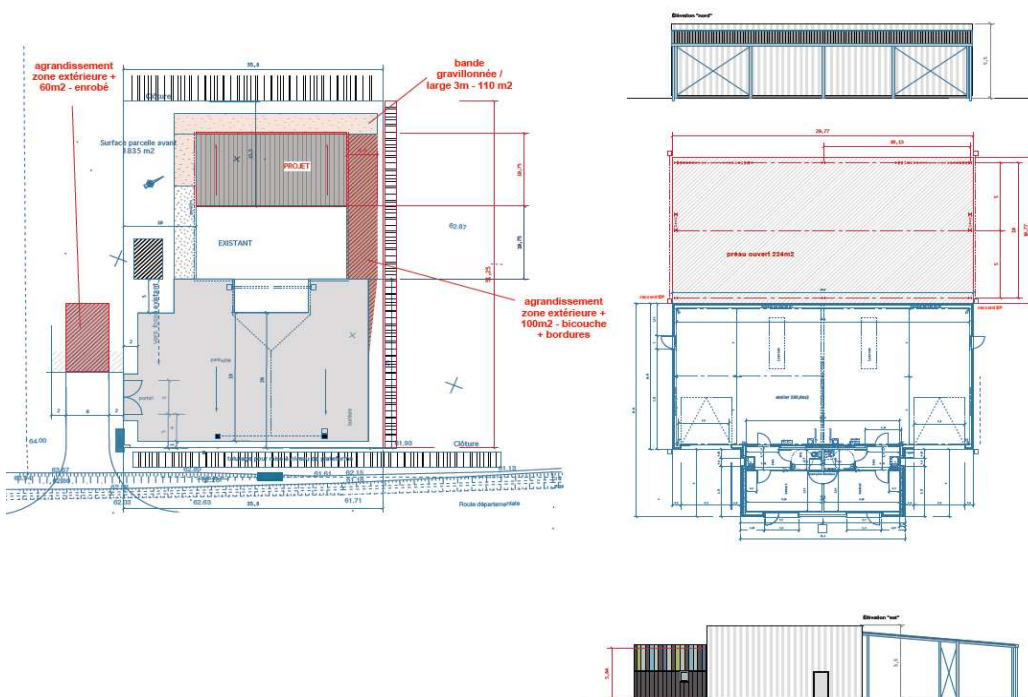
### II- CONTEXTE

Afin de poursuivre le développement de leur entreprise, CEROP 53 a sollicité la CCPMG afin de pouvoir disposer du 3<sup>ème</sup> module de la « Pépinière d'entreprises » (et donc de la totalité du bâtiment) dès que possible. Après plusieurs discussions avec l'entreprise, il n'existe pas d'autres solutions envisageables pour qu'elle puisse s'étendre. Pour répondre à cette demande, il est donc nécessaire de pouvoir déplacer Eolis vers un autre bâtiment, d'une surface suffisante. Il pourrait donc être possible de déplacer Eolis vers le Village artisans de St Loup. Le Bureau communautaire en date du 30 mai 2012 avait donné un avis de principe favorable. 2 hypothèses d'agrandissement ont été étudiées

### III- HYPOTHESE 1

Eolis prendrait alors le module restant qui serait agrandi avec un auvent créé à l'arrière d'une surface de 224m<sup>2</sup> environ, afin qu'il puisse stocker la totalité de sa marchandise sur le site.

Coût des travaux estimé à 54 600€HT



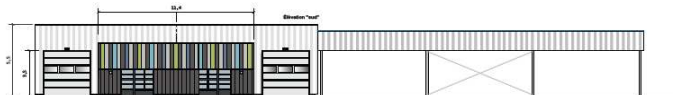
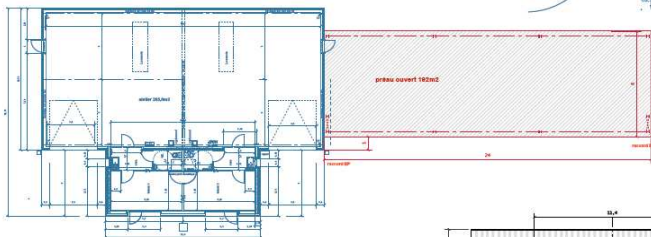
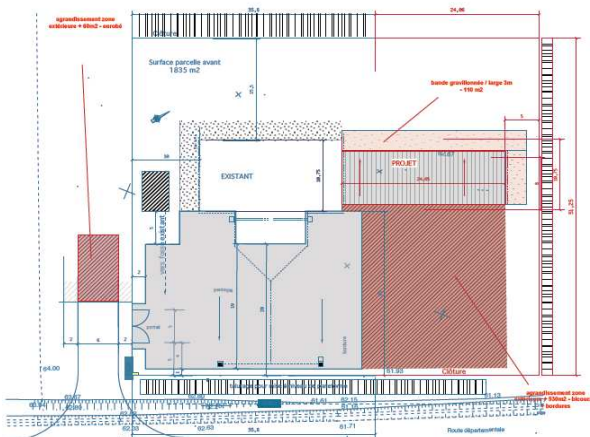
### IV- HYPOTHESE 2

Eolis prendrait le module restant qui serait agrandi sur le côté, sur une surface de 192m<sup>2</sup> avec une surface en bicoche permettant ainsi de manière plus facile le stockage et les rotations des poids lourds.

Coût des travaux estimé à 59 500€.

Le bâtiment est moins cher, mais la plate-forme en voirie lourde représente une somme, ainsi que les terrassements d'extension de parcelle. Pour des économies, il doit être possible d'affiner avec l'entreprise le cheminement des véhicules pour réduire la zone carrossable.

Après consultation de l'entreprise, c'est cette version qui lui semblerait la mieux appropriée à son activité



La mise à disposition de la totalité du bâtiment pourrait se faire pour un loyer mensuel de 950€HT (395€ pour le module déjà construit + 555€ pour la nouvelle partie). La mensualité de la nouvelle partie permettrait de couvrir une mensualité d'emprunt de 69 000€ à 5% sur 15 ans.

#### V- PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	En €HT	RECETTES	En €
VRD	25 000,00 €	CCPMG	69 123,25 €
Gros œuvre	8 000,00 €		
Charpente métallique	18 000,00 €		
Couverture bac acier	8 500,00 €		
Maîtrise d'œuvre Gicquel	800,00 €		
Coordinateur SPS	350,00 €		
Contrôleur Technique	700,00 €		
Publicité	400,00 €		
Bornage	900,00 €		
Terrain (1233m <sup>2</sup> x 5,25€)	6 473,25 €		
TOTAL	69 123,25 €	TOTAL	69 123,25 €

#### AVIS DE LA COMMISSION ECONOMIQUE :

La commission économique donne un avis favorable sur l'hypothèse 2. Pour le restaurant l'accroissement d'activité à proximité ne pourra être que favorable à son activité. La commission souhaite néanmoins que le loyer prenne bien en considération cette nouvelle construction. Mr Labasque précise que si le prix du loyer reste à finaliser, il tiendra forcément compte du montant du nouvel investissement.

#### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'agrandissement proposé sur la base de l'hypothèse 2 présentée ci-dessus.
- Décide de mettre un crédit supplémentaire de 70000€ à l'opération village artisans 2 en dépenses financé par l'emprunt à concurrence de la même somme.
- Autorise le Président à prendre la décision modificative budgétaire correspondante comme présentée ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2313-20	Travaux		70 000,00 €
1641	Emprunt	70 000,00 €	
Total de la décision modificative n° 1/12		70 000,00 €	70 000,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2012		2 220 246,90 €	2 220 246,90 €
Pour mémoire décision modificative n°			
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 290 246,90 €</b>	<b>2 290 246,90 €</b>

- **Autorise le Président à lancer les consultations nécessaires et à signer les marchés et avenants correspondants,**
- **Autorise le Président à signer le permis de construire nécessaire,**
- **Valide les conditions de mise à disposition de l'ensemble pour un loyer mensuel de 950€HT, révisable en fonction de l'indice des loyers commerciaux du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année N-1, payable d'avance le 1<sup>er</sup> de chaque mois avec remboursement annuel de la taxe foncière, avec un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

## 7/ Tourisme ; rapport de la commission du 25 juin 2012

Rapporteur, François CARRON, Vice président en charge de la commission tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

### I – Concours des maisons fleuries :

L'office de tourisme est la structure qui organise habituellement le concours des "Maisons fleuries, soutenu au niveau départemental, le Comité départemental se chargeant du concours des "Villes fleuries".

Pour de multiples raisons, et principalement parce qu'il s'essouffle, Mayenne tourisme a décidé de ne plus soutenir cette initiative, pour concentrer son effort sur le concours des villes fleuries.

Pour autant, les cantons et les communes peuvent toujours organiser le concours à leur niveau.

Pour l'office de tourisme du pays de Meslay Grez, organisateur pour le compte des cantons, le constat d'essoufflement est le même.

Il demande une mobilisation de personne au niveau des communes, puis au niveau de l'office de tourisme.

On retrouve systématiquement les même participants et vainqueurs d'années en années.

Il n'y a plus de nouveaux participants

Par ailleurs, il devient très difficile de faire évoluer les participant vers de nouvelles formes de fleurissement, moins gourmande en eau et produits phytosanitaires.

**Il est proposé de suspendre le concours**, à l'instar de nombreux Pays et offices de tourisme.

#### Avis de la commission tourisme

La commission propose que soit suspendue l'organisation du concours des "Maisons fleuries".

### II – Office de Tourisme ; Vente de paniers gourmands ;

#### **1- Les Ventes de paniers gourmands resteront assurées.**

L'association office de tourisme du Pays de Meslay-Grez reste propriétaire de son stock de produits. Il sera proposé à l'association de récupérer son stock, une fois les produits manquants empêchant la vente

#### **Stock produits au 24/01/2012:**

Grand panier : 7 -	Petit panier : 5
Cidre : épuisé -	Confiture : 4 Rillettes (Souvestre) : 2
Rillettes (Subileau) : épuisé	Plat cuisiné : 5

Pour 2009, 2010 et 2011, l'ensemble des recettes 'vente de paniers' : 904 €

Pour ces 3 années, l'ensemble des dépenses 'produits du terroir' : 902 €

#### **Les comptes sont donc à l'équilibre pour cette activité.**

En 2009 : vendu 11 paniers gourmands (à 29 € l'unité)

En 2010 : vendu 10 paniers gourmands (à 29 € l'unité)

En 2011 : vendu 14 petits paniers à 15 € (paniers plus petit avec 2 produits en moins) et 5 paniers à 29 €.

Pour 2011, la majorité des ventes a été réalisée avant les fêtes de fin d'année ; ces paniers sont donc achetés par des locaux. Le reste des ventes s'effectue pendant la saison touristique.

En 2012 : 1 panier à 15 €

#### Les producteurs locaux :

Les confitures : Mr et Mme Campas d'Arquenay

Les rillettes : Mr et Mme Souvestre au Buret / Mr et Mme Subileau de Préaux

Les plats cuisinés : Mr Salmon d'Arquenay

Le cidre : Mr Ruault de Longuefuye

#### Détail des prix d'achat :

Petit Panier	4.43 €
Cidre	2.33 €
Confiture	2.82 €
Rillettes (Souvestre)	4.44 €
<b>Total</b>	<b>14.02 €</b>
Grand panier	6.15 €
Cidre	2.33 €
Confiture	2.82 €
Rillettes (Souvestre)	4.44 €
Rillettes (Subileau)	4.44 €
Plat cuisiné	6.50 €
<b>Total</b>	<b>26.68 €</b>

#### Avis de la commission tourisme

La commission se prononce en faveur de la vente de paniers gourmands par l'office de tourisme.

Elle souhaite que les tarifs de ces paniers soient étudiés en fonction de ce qui se fait sur le territoire (Paniers Gourmands de chez Salmon et de chez Super U). Les prix de ventes doivent être ajustés, en demandant aux fournisseurs de faire un effort, sachant que l'office de tourisme, par ce panier gourmand leur fait une vraie promotion de leur produit.

La commission propose de déléguer au bureau la finalisation de ce dossier.

### **III – RANDONNEE ; Maillage du territoire ;**

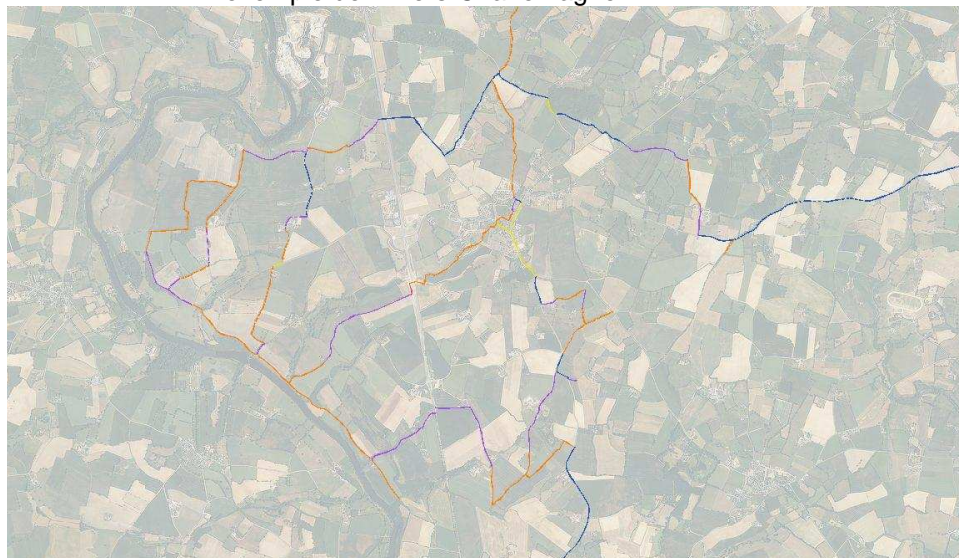
#### **Préambule :**

Evoqué depuis 2008, la mise en place d'une signalétique "Grand Public" des itinéraires de randonnées existants sur le territoire, le projet a été mis au budget en 2011.

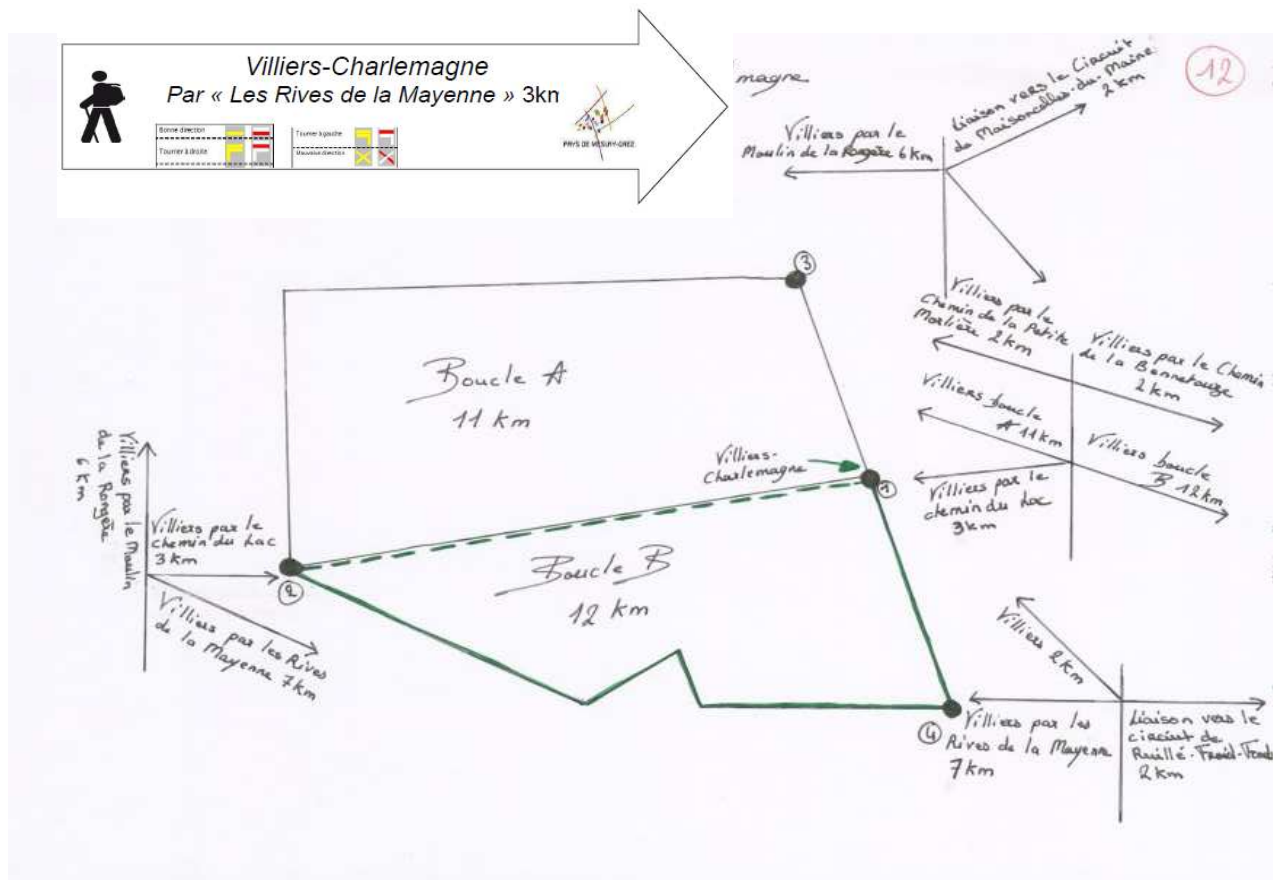
Anne-Flore Balu, stagiaire en 2011 a travaillé sur ce dossier et le projet arrive aujourd'hui à maturité et est prêt pour entrer dans sa phase opérationnelle : L'ensemble des éléments relatif à ce "maillage" a été repéré : tracés, besoins de signalétique, devis de fournisseurs.

#### **Descriptif de l'opération :**

L'exemple de Villiers-Charlemagne



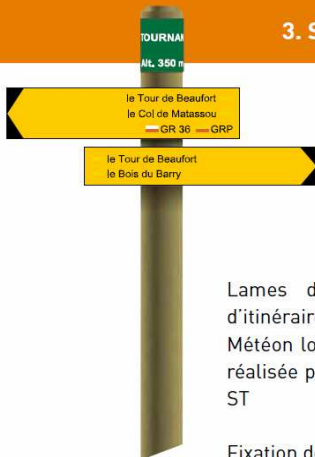
L'itinéraire emprunte les chemins inscrits au PDIPR  
L'itinéraire comprend 2 boucles. La signalétique pourrait être :



### Besoins

Circuits	←	↔	Total	Mats
Circuit de Villiers-Charlemagne	12	0	12	4
Circuit de Ruillé-Froid-Fonds	16	2	18	7
Circuit de Bouère/Grez-en-Bouère	8	0	8	3
Circuit de Saint Brice	10	1	11	4
Circuit de Ballée/Préaux	12	0	12	4
Circuit de Ballée/Chémeré	9	0	9	3
Circuit de Bannes/Cossé/Epineux	11	0	11	3
Circuit de la Bazouge de Chémeré	11	0	11	3
Circuit de la Cropte/St Denis/Meslay	9	0	9	3
Circuit de Maisonnelles-du-Maine	5	2	7	3
<b>Total</b>	103	5	108	37

### 3. Signalisation directionnelle



Poteau en pin traité par autoclave ou thermo traité pour risque classe 4, dim 300 x Ø 10 cm, sommet protégé.

Bague en aluminium laqué et gravée, fixée sur le poteau par vissage inox

Lames directionnelles pour réseau de carrefours ou d'itinéraires en Compact type Trespa  
Météon longueur 47,5 x 130 ou 47,5 x 95 ep 1,3 cm. Gravure réalisée par commande numérique, puis laquée. Typo : Arial ST

Fixation des lames par bride inox modèle déposé publié au BO le 12/12/1997 sous le n°97 4661.  
L'ensemble des composants de ce mobilier se monte avec un seul embout (fourni).

### **Multi Randonnée**

#### **1 - Randonnée équestre :**

Le conseil général de la Mayenne œuvre actuellement à la réalisation du Réseau Equestre Départemental. Ce réseau départemental utilise un certain nombre de chemins du territoire. Son itinéraire est parfois commun, parfois non commun à nos itinéraires pédestres. La mise en service des itinéraires équestres du REM nécessite la mise en œuvre d'une signalétique spécifique.

Lors d'une rencontre (mai 2012) avec le conseil général, le comité de randonnée équestre et la Ccpmg, il a été envisagé de rapprocher ces deux projets afin de faire de la signalétique, envisagée une signalétique multi supports.

A ce titre, le CG53 fournirait un tirage des cartes PDIPR et REM (Réseau Equestre de la Mayenne) en grand format.

Au titre du développement du REM, certaines réalisations (signalétiques ou aménagement) sur les chemins supports des itinéraires peuvent être envisagées et prises en charge par le CG53.

A la demande du CG53 (formulée lors de cette réunion), le Pays de Meslay-Grez accepte la proposition d'être « zone test » du développement du REM.

#### **2 - Randonnée VTT :**

Il semble judicieux de profiter de cette mise en place pour intégrer une signalétique d'itinéraires VTT.

A ce jour, ce type de signalétique n'existe pas sur le territoire. Un rapprochement avec une association de VTT, affiliée à la fédération française de cyclisme (FFC) sera nécessaire.

#### **L'agrément PR**

Un agrément PR permet d'obtenir de la part du CRDP des subventions relatives à son aménagement et sa signalétique. Subvention au taux de 40% dans la limite d'un plancher de 4 000€ et d'un plafond de 20 000€  
Délivré par le comité départemental, l'agrément d'un sentier de promenade et de randonnée prend en compte 8 critères :

- la longueur (8km mini), la qualité du tracé (- de 35% de goudron, les conditions de pérennisation (chemins publics), l'obligation de sécurité, le type de balisage, les intérêts paysagers et/ou culturels, la gestion de l'itinéraire.

 Un sentier agréé PR est immédiatement identifiable grâce à sa signalétique normalisée spécialement mise au point par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

[Avis de la commission tourisme.](#)

[La commission prend acte de ce dossier.](#)

[Elle précise que le travail avec les associations de VTT ne doit pas ralentir la mise en œuvre du dossier.](#)

### **IV – Base de loisirs de la Chesnaie ; mise en place d'un service vente de pain**

En 2011, un groupe de jeunes, soutenu par la mairie de Saint Denis du Maine, a organisé un service de vente de pain et viennoiserie sur la base de loisirs de La Chesnaie durant la période estivale. Ils s'étaient installés dans les locaux de l'accueil de la base.

Nous avons pu constater que ce service avait été très apprécié des vacanciers.

Pour 2012, le groupe de jeunes ne reconduira pas son expérience.

**Il est proposé de reprendre à notre compte ce service.**

Proposition des fournisseurs contactés :





<b>Boulangerie Fanouillet</b>		<b>Boulangerie Delaunay</b>	
Fermeture congé	du 23/07 au 15/08	Fermeture congé	du 20/08 au 13/09
Livraison possible	du 01/07 au 22/07 et du 16/08 au 31/08	Livraison possible	01/07 au 19/08
Fermeture le Lundi	Relais avec Saulges	Fermeture le Mercredi	pas de pain
Facture à la CCPMG	au mois -10%	Facture à la CCPMG	au mois -20%
<b>Tarifs en boulangerie</b>		<b>Tarifs en boulangerie</b>	
Baguette	0,85 €	Baguette	0,85 €
Baguette Retrod'or	1,15 €		
Baguette Mélineoise	1,00 €	Baguette bagatelle	1,00 €
Pain	1,20 €	Pain	1,20 €
Croissant	0,85 €	Croissant	0,90 €
Pain au Chocolat	0,90 €	Pain au Chocolat	0,90 €

#### **PROPOSITION de Tarifs et de fournisseurs**

Baguette	0,85 €
Baguette spéciale	1,00 €
Pain	1,20 €
Croissant	0,90 €
Pain au Chocolat	0,90 €
<b>Boulangerie Delaunay</b>	23/07 au 19/08
<b>Boulangerie Fanouillet</b>	du 01/07 au 22/07 et du 20/08 au 31/08

- Remise de la clé du bureau d'accueil pour la livraison
- Fonctionnement sur commande + quelques baguettes en plus

#### [Avis de la commission tourisme](#)

La commission tourisme donne un avis favorable à ce dossier, et propose de retenir les tarifs et fournisseurs proposés.

#### [AVIS DU BUREAU :](#)

##### [I – Concours des maisons fleuries :](#)

Les membres du Bureau valident l'avis de la commission tourisme

##### [II – Office de Tourisme ; Vente de paniers gourmands :](#)

Valident la vente de paniers gourmands par l'office de tourisme.

Déléguer au Bureau le dossier tarifs des paniers gourmands

##### [III – RANDONNEE ; Maillage du territoire :](#)

Les membres du Bureau valident l'avis de la commission tourisme

##### [IV – Base de loisirs de la Chesnaie ; mise en place d'un service vente de pain](#)

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 3 avril 2012 a validé la reprise du service « dépôt de pain/viennoiseries » par la base de loisirs de la Chesnaie et a délégué au bureau la finalisation du dossier.

Les Membres du Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Valident l'avis de la commission tourisme

- Fixent comme indiqués ci-dessus les tarifs dépôt de pain/viennoiseries à la base de loisirs de la Chesnaie.

#### [AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :](#)

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

##### [I – Concours des maisons fleuries :](#)

- Valide la suspension de l'organisation du concours des "Maisons fleuries".

##### [II – Office de Tourisme ; Vente de paniers gourmands :](#)

- Se prononce en faveur de la vente de paniers gourmands par l'office de tourisme.
- Délégue au bureau la finalisation de ce dossier.

##### [III – RANDONNEE ; Maillage du territoire :](#)

- Prend acte de l'avancée du dossier
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

## 8/ Culture ; rapport de la commission du 3 juillet 2012

Rapporteur, Marie-Henriette Perthué, Vice présidente en charge de la commission culture de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez donne lecture du rapport de la commission culture en date du 3 juillet 2012.

### **I – ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE :**

#### **A – Rapport moral :**

Vincent Bréhard, directeur de l'école de musique, présente le bilan pédagogique de l'année scolaire 2011 – 2012 :

- 300 élèves étaient inscrits au cours de cette année scolaire (inclus Baby Théâtre), Ceux-ci ont bénéficié d'une formation musicale, instrumentale et pour certains d'entre eux, une pratique collective. Au total cela représente 4370 heures des cours dispensés.
- 45 élèves ont suivi des stages (guitare, piano, djembés...).

Concernant les manifestations, l'école de musique 574 participants et 2080 spectateurs.

Manifestations	Nbre de participants	Nbre de spectateurs (estimation)
Les GDM	93	220
Concert de Noël	100	300
Concert des grands élèves	32	80
Concert de l'orchestre	25	350
Audition de Printemps	128	400
Atelier de jazz	30	80
Concert chorale	17+30	150
Projets avec les scolaires	56	500
Participation à l'action culturelle	63	

En dernière partie, il a été présenté le bilan des interventions en milieu scolaire. Le travail de Bénédicte Blouin en lien avec le milieu scolaire à permis à 970 enfants d'avoir une activité musicale, qui parfois s'est finalisée par une prestation publique.

- Projet boucle d'or : Maternelle Fratellini et classe de piano.
- Projet Bretagne :Ruillé-Froid-Fonds / Villiers-Charlemagne et classe de saxophone.
- Projet Amérique du sud : Publique Meslay du Maine et ensemble de l'école de musique.
- Anatole et les Jazznotes : Privé de Meslay-du-Maine et Villiers-charlemagne et professeurs de l'école de musique.
- Bazougers : spectacle chanté dans le cadre de la fête de l'école

[Avis de la commission culture : La commission prend acte du dossier présenté.](#)

#### **B – Convention financière avec le Conseil Général :**

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'attribution et de versement de l'ensemble des subventions à l'école de musique ainsi que préciser les objectifs 2012 demandés par le CG 53 aux établissements dans le cadre du plan musique.

[Avis de la commission culture : La commission valide la convention présentée et autorise le Président ou le Vice-président à la signer.](#)

### **II – CULTURE :**

#### **A- Saison culturelle estivale - dates des spectacles**

- Samedi 21 juillet : cinéma de plein air à Saint-Brice (Copacabana).
- Samedi 28 juillet : bal folk à Saint Denis du Maine avec en duo « Rachel Goodwin et Hervé Dréan ».
- Samedi 04 août : théâtre à Bouère « Lombard contre Lombard » de la Cie du Thé à la Rue.
- Mardi 7 août : Les Nuits de la Mayenne à Bannes concert conté « Clara, artiste et muse ».
- Vendredi 24 août : théâtre à Epineux le Seguin « Porte de Montreuil » par le théâtre Dépareillé.
- Samedi 1<sup>er</sup> septembre : concert à Ballée avec le groupe Magenstria.

En dehors, des Nuits de la Mayenne ces spectacles sont gratuits.

La communication de ces spectacles se déroule de la manière suivante :

- L'agenda d'été,
- Les affiches et tracts,
- Les panneaux lumineux,
- Le site internet de la Communauté de communes,
- France Bleu Mayenne.

[Avis de la commission culture : La commission prend acte du rapport présenté.](#)

#### **B – Interventions danse en milieu scolaire par l'ADDM 53 :**

En 2011-2012, 10 classes de 4 écoles différentes (Maisoncelles du Maine, [Meslay du Maine](#), Saint-Brice et [Villiers-Charlemagne](#)) ont bénéficié de ces interventions danse organisées par l'ADDM 53. La part pour notre collectivité s'élevait à 2.946 €.

Pour 2012 – 2013, nous avons reçu les demandes centralisées par l'ADDM 53 le 20 juin dernier. 10 classes de 6 écoles différentes (Ballée, Bazougers / La Bazouge de Chémeré, Cossé-en-Champagne, Grez-en-Bouère, **Meslay-du-Maine et Villiers-Charlemagne**). La part pour notre collectivités s'élèverait à : 3038 € 88 (inclus les 48 € de frais d'adhésion à l'association).

A noter que pour l'école de Ballée et de Grez-en-Bouère, les projets danse sont en lien avec les demandes d'interventions musique orchestrées par l'école de musique (Bénédicte Blouin).

Rappel du budget alloué les années précédentes :

- 2009-2010 : 1157 € 18
- 2010-2011 : 477 € 31
- 2011-2012 : 2946 €

Avis de la commission culture :

La commission valide l'ensemble des demandes et le budget de 3038 € 88.

### **III – RESEAU LECTURE DU PAYS DE MESLAY-GREZ**

#### **A - Projet d'informatisation du réseau de lecture**

Il est proposé d'informatiser le réseau de lecture du Pays de Meslay-Grez, avec le logiciel existant : PAPRIKA de la société Décalog. Ce logiciel est installé depuis novembre 2009.

Delphine Georget, Bibliothécaire Intercommunale a présenté le compte rendu de la réunion du 27 juin, cette réunion a eu lieu en présence de la DRAC et du CG53.

#### **1 Les étapes**

##### **→ 1ère étape : réflexion**

-Création d'un **comité de pilotage**. Il peut être composé d'un ou de deux « référents informatiques » par bibliothèque, afin de préparer et d'impliquer les bénévoles dans ce projet.

-Mise en place du matériel et du logiciel par la bibliothécaire Intercommunale.

##### **→ 2ème étape : informatisation**

COMMUNES	HAB. 2011	SUPERFICIE M <sup>2</sup>	DOCS EN FONDS PROPRE 2011	NB DE LECTEURS 2011
ARQUENAY	653	25	1 219	136
BANNES	139	12	124	20
BALLEE	751	77	941	231
BAZOUGERS	1 019	90	1 314	183
BOUERE	1 047	30	2 250	158
LA BAZOUGE	532	31	1 538	90
LE BIGNON	347	36	229	23
MAISONCELLES	513	40	1 600	103
SAINT DENIS	430	27	889	78
SAINT LOUP	351	25	1 088	35
VILLIERS C	1 080	90	2 524	120
TOTAL	-	-	13 792	1 183

#### **❖ Informatiser les bibliothèques suivantes :**

6 Bibliothèques Relais : Arquenay – Ballée - Bazougers – La Bazouge de C. - Maisoncelles du M. – Villiers Charlemagne

2 Points lecture : Bouère - St Denis du Maine

L'informatisation pourrait s'effectuer en 3 phases, elle pourrait être échelonnée sur 2 ou 3 ans :

Phase n°1 = Ballée (BR), Villiers-Charlemagne (BR), Bouère (PL) et Bazougers (BR) : **Bibliothèques avec le plus de lecteurs et de potentiel**

Phase n°2 = La Bazouge de Chémeré, Saint-Denis du Maine : **Il n'est pas certain que la DRAC apporte son financement (peu de lecteurs, fonds trop petits...)**

Phase n°3 = Arquenay et Maisoncelles du Maine : **Il n'est pas certain que la DRAC apporte son financement (peu de lecteurs, fonds trop petits...)**

**La DRAC et le CG53 n'apporteront pas de financement pour les structures suivantes : le Bignon du Maine, Bannes et Saint Loup du Dorat.**

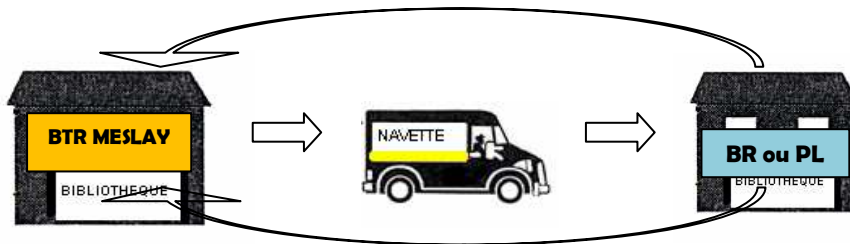
**Les bibliothèques de Bannes et du Bignon du Maine ne sont pas reconnues par le Conseil Général et la bibliothèque de Saint Loup du Dorat a un nombre de lecteurs faible.**

❖ Le matériel nécessaire pour l'informatisation est :

- Un abonnement Internet mis en place par les communes concernées. Certaines bibliothèques ont déjà une connexion
- Un téléphone sans fil (CCPMG)
- Un PC avec douchette et une imprimante (CCPMG)

→ **3<sup>ème</sup> étape : circulation des documents**

Nous pouvons envisager la mise en place d'une **navette interne**, avec un véhicule de la com-com Mission accomplie par **l'équipe de salariées** tous les 15 jours. (= 1 doc mettra 1 mois à arriver dans une bibliothèque). Il semble difficile pour les bénévoles d'effectuer cette mission (l'utilisation du logiciel et le transport)



## 2. Les coûts

→ **Les subventions**

Ce projet peut être subventionné par le CG53 et La D.R.A.C. Cette dernière demande cependant de respecter certains critères.

### **DRAC**

Les subventions de la DRAC peuvent aller de 25 % à 50 % sur le matériel informatique et sur le logiciel.

### **Critères :**

- Faire une demande de subvention par phase.
- Acquérir un poste informatique professionnel et un poste multimédia (pour le public) par bibliothèque
- Développer les ressources numériques

### **Dépenses Subventionnables :**

- Coût du matériel informatique (sur le HT)
- Coût des ressources numériques (liseuses, tablettes ou abonnements numériques)

**Après acceptation, les subventions seront versées en un seul versement.**

### **CG53**

Les Subventions du CG53 sont de 30 % sur le matériel informatique professionnel, sur le matériel multimédia et sur le logiciel.

### **Dépenses Subventionnables :**

- Coût du matériel informatique (sur le HT)
- Coût des formations

**Après acceptation, les subventions seront versées en un seul versement**

→ **Les Coûts du matériel et du logiciel (Subventionnables)**

Pour le matériel : Devis de la Société DECALOG, mais **cette acquisition devra faire l'objet d'une**

### Consultation

<b>DEPENSES pour 1 phase (4 bib.)</b>			
les dépenses liées aux ressources numériques ne sont pas encore chiffrées			
Désignation	Nombre	Prix Unitaire	Montant total H.T.
<b>Matériel</b>			
PC (imprimante + douchette)	4	940,00	3 760.00
PC Multimédia (Opac)	4	568,00	2 272.00
<b>Logiciel</b>	4	400.00	1 600.00
<b>Divers</b>			
Installation / phase	1	225,00	225.00
Fusion	1	1 800,00	1 800,00
Cartes + CB	1	2 000.00	2 000.00
Formations**sur 2 jours	4 bib	1 600.00	6 400
Total Dépenses H.T.			18 057
T.V.A.			3 539.17
Total Dépenses T.T.C.			21 596.17

<b>RECETTES - Scénario 1 (50%) phase 1</b>		
Désignation	Pourcentage	Total
D.R.A.C (logiciel, matériel, installation)	50% (de 25 à 50 %)	4 828.50
C.G (logiciel, matériel, installation, formation)	30%	4 817.10
F.C. T.V.A.	15,48%	3 343.08
<b>Total Recettes</b>		<b>12 988.70</b>
<b>Reste à la charge CCPMG</b>		<b>8 607.48</b>

### Estimations

<b>RECETTES - Scénario 2 (30%) phase 1</b>		
Désignation	Pourcentage	Total
D.R.A.C (logiciel, matériel, installation)	30% (de 25 à 50 %)	2 897.10
C.G (logiciel, matériel, installation, formation)	30%	4 817.10
F.C T.V.A.	15,48%	3 343.08
<b>Total Recettes</b>		<b>11 057.28</b>
<b>Reste à la charge CCPMG</b>		<b>10 539.88</b>

<b>DEPENSES* pour phases 2 et 3 (4 bib.)</b>			
Désignation	Nombre	Prix Unitaire	Montant total H.T.
<b>Matériel*</b>			
PC (imprimante + douchette)	4	940,00	3 760.00
PC Multimédia (Opac)	4	568,00	2 272.00
<b>Logiciel</b>	4	400.00	1 600.00
<b>Divers</b>			
Installation / phase	2	225,00	450
Formations* 2 jours	4 bib	1 600	6 400
Total Dépenses H.T.			14 482
T.V.A.			2 838
Total Dépenses T.T.C.			17 320

<b>RECETTES - Scénario 2 (30%) phase 2 et 3</b>		
Désignation	Pourcentage	Total
C.G	30%	4 344.60
F.C T.V.A.	15,48%	2 681.14
<b>Total Recettes</b>		<b>7 025.73</b>
<b>Reste à la charge CCPMG</b>		<b>10 294.26</b>

### → **Les Coûts de maintenance (Non Subventionnables)**

Pour le matériel : Devis de la Société DECALOG, mais **cette dépense fera l'objet d'une consultation**  
Logiciel existant ; Paprika de la société Décalog



	8 PC (imprimante + douchette)	8 PC multimédia	TOTAL
Maintenance matériel	722 € (excepté celle des BTR de 961 HT €/an)	compris	722 € HT
Maintenance du logiciel	576 € (excepté celle des BTR de 988 HT €/an)	Compris	576 € HT
			<b>1298 € HT 1552 € TTC</b>
			<b>3883.41 TTC € avec les BTR</b>

### **3- Planning de mise en œuvre**

→ Dépôt du dossier ou demande de subvention

- DRAC : mars/avril 2013 pour un arrêté de subvention en juin 2013
- CG : fin 2012

→ Création d'un Comité de pilotage

#### **A partir d'Octobre 2012**

Il a été proposé à la commission culture que le comité de pilotage ne soit d'abord composé que par : les bibliothèques concernées par la 1ère phase.

→ Les phases de l'informatisation

- 1<sup>ère</sup> phase : sept 2013 à juin 2014
- 2<sup>ème</sup> phase : sept 2014 à juin 2015
- 3<sup>ème</sup> phase : automne 2015

Avis de la commission culture : La commission valide le dossier présenté.

### **AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

Les membres du Conseil Communautaire proposent que la formation aux bénévoles soit dispensée par la bibliothécaire intercommunale.

- David Ferran et Philippe Cariou attirent l'attention sur les tarifs de l'école de musique intercommunale qui n'ont cessé d'augmenter depuis ces dernières années et souhaitent que le service reste accessible à tous.

- Le Président répond qu'il est effectivement important que ce service reste accessible à tous et qu'il devra, compte tenu des coûts de fonctionnement, être adapté pour permettre cette accessibilité. Une réflexion devra être engagée sur cette question.

- Le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il est saisi d'une demande d'accès au service par des familles domiciliées hors du territoire et dont les enfants fréquentent le collège de Meslay du Maine.

Il propose que le règlement soit adapté en prenant en compte les éléments suivants :

1. La Collectivité (Commune ou Communauté de Communes) du domicile de la famille s'engage à financer le déficit annuel constaté par élève.
2. L'élève pourrait être inscrit s'il reste de la place à l'école de musique.

#### **I – Ecole de musique intercommunale**

##### **Convention financière avec le Conseil Général**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la convention présentée.
- Valide la proposition présentée pour répondre aux demandes des familles hors territoire de la CCPMG.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer la dite convention.

#### **II – Culture**

##### **Interventions danse en milieu scolaire**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'ensemble des demandes et le budget de 3 038.88 € pour l'année 2013.

#### **III – Réseau de lecture du Pays de Meslay Grez**

##### **Projet d'informatisation**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le dossier présenté et donne un avis favorable au lancement de l'informatisation du réseau lecture du Pays de Meslay Grez sur la base des données connues à ce jour.
- Autorise le Président à disposer les dossiers de demandes de subventions près du Conseil Général dès 2012.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux dossiers.

## 9/ Affaires financières

### I- Budget Annexe Economie – DM n°1

- Vu la vente au 15 novembre 2011 du bâtiment INNOV'PAYSAGE,
- Vu l'acte reçu le 7/06/2012, précisant la proratisation du loyer du mois de novembre 2011,
- Vu que ce dossier est non assujetti à la TVA,
- Vu la réduction effectuée sur l'exercice 2011 sur la base du HT, il convient de procéder à la régularisation sur la base du montant TTC et de prévoir les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
673	Titre annulé sur ex. antérieur		30,00 €
7711	Pénalités reçues	30,00 €	
<b>Total de la décision modificative n° 1/12</b>		<b>30,00 €</b>	<b>30,00 €</b>
Pour mémoire Budget Primitif 2012		392 676,00 €	392 676,00 €
Pour mémoire décision modificative n°			
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>392 706,00 €</b>	<b>392 706,00 €</b>

### AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la décision modificative numéro 1 du budget annexe Economie comme présentée ci-dessus.
- Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Séance levée à 22 h 25